

MOTION du 8 décembre 2010 au Conseil communal de PULLY pour l'élaboration d'un « objectif logement » à Pully

Notre motion porte sur l'**élaboration d'un « objectif logement » à Pully**. Elle est signée par des représentants de différents groupes du Conseil communal (voir en fin de document)

« Un logement locatif neuf sur l'Arc lémanique à prix abordable : impossible., » et ce pour différentes raisons. Ce constat émane d'un article du cahier immobilier du Temps, paru le 9 juin dernier.

Bref, « point n'est besoin d'un long discours pour mettre en évidence l'acuité de la pénurie de logements à laquelle est soumis actuellement notre canton... Point davantage besoin d'un long discours pour identifier les conséquences néfastes de cette pénurie, en particulier pour la population vaudoise. » Une fois de plus, ce n'est pas nous qui le disons mais le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud dans l'introduction à la brochure « Produire des logements » éditée par le Département de l'économie du canton de Vaud ! Toutes les citations ci-après proviennent de ce document.

Pour rappel, le taux de vacance des logements est tombé à 0.4% dans le canton de Vaud, alors que le taux normal, dit « seuil de fluidité du marché » se situe à 1.5%. De plus, le PALM (plan d'agglomération Lausanne-Morges) prévoit d'accueillir 40'000 nouveaux habitants et 30'000 nouveaux emplois dans la région lausannoise d'ici à 2020, autant dire demain !

La situation est telle que le département de M. Mermoud émet le constat que « manifestement, un rôle nouveau d'acteur, voir de « catalyseur », doit être tenu par les pouvoirs publics. » C'est pourquoi, lors des assises du logement qui se sont tenues le 21 mai 2010, à l'université de Lausanne, le canton a présenté de nouvelles mesures destinées à renforcer la politique cantonale du logement. Celles-ci résultent du constat que « la pénurie actuelle **nécessite indubitablement l'élaboration, par les communes, de politiques volontaristes et explicites en matière de production de logements.** » L'une de ces mesures est le soutien technique et financier à l'élaboration d'« objectifs logements » communaux. C'est dans cette démarche que nous vous proposons d'entrer aujourd'hui.

Dans la plupart des communes, la pénurie de logements est due au manque cruel de terrains à bâtir adéquats. Dans ce contexte, Pully constitue une exception : notre commune est propriétaire de plusieurs terrains situés en zone à bâtir et bien desservis par les transports publics. C'est une grande chance pour notre ville que nous nous devons d'exploiter.

Un « objectif logement » comporte les trois étapes suivantes :

- Etablir un diagnostic de la situation ;
- Fixer des objectifs cibles ;
- Et finalement, passer à la réalisation des objectifs fixés.

Notre motion propose le calendrier de suivant :

- L'établissement d'un diagnostic de la situation existante (démographie, typologie des logements nécessaires, capacité d'accueil des terrains communaux, etc.) d'ici à la fin de cette législature, soit en juin 2011. Nous ajouterons que ce diagnostic a déjà été demandé à la Municipalité par le groupe des président(e)s de partis et de groupes du Conseil communal en ce début d'année 2010 ;
- La définition d'objectifs clairs et réalistes, par la nouvelle Municipalité issue des urnes au printemps 2011, d'ici à la fin de l'année prochaine. Cette phase pourra, bien entendu, inclure la consultation de différents acteurs de la vie pullièrane (groupes politiques, associations de quartier, acteurs économiques, etc.) ;
- La réalisation des objectifs fixés pourra ensuite être programmé sur une base quinquennale, comme le propose la démarche cantonale.

En conclusion, nous aimerions encore relever que cette motion fait suite à de nombreuses interventions faites au sein de notre Conseil, à des demandes de la SCHP (société coopérative d'habitation de Pully) et à des discussions suivies entre les président(e)s de groupes et de partis de notre commune.

Agir pour la réalisation rapide de logements à Pully semble maintenant d'une grande urgence aux motionnaires. La perspective des élections communales du printemps prochain ne doit en aucun cas être un obstacle dans cette démarche qui tient compte des intérêts de toutes les pullièrannes et de tous les pulliérans. En effet, voulons nous, dans le cadre du PALM, développer des lignes de transports hyper performantes entre l'Est et l'Ouest lausannois uniquement pour faire nos courses ou aller rendre visite à nos enfants, nos parents ou nos amis qui n'ont pu rester à Pully faute de trouver un logement adéquat et à la portée de leur bourse ?

Pour éviter cette situation, les motionnaires vous invitent, Chères conseillères, Chers conseillers, à renvoyer directement cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour les motionnaires

Marc ZOLLIKER
Conseiller communal